Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 059-215901729-20261106-261106DEC_120CP-AU

Ville de Denain

DECISION N°2026-120/CP

OBJET : Acquisition d'un véhicule électrique d'occasion destiné aux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)

1. Commande publique
2. Marchés publics

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 1 du 02 Avril 2026 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu la procédure sans publicité ni mise en concurrence passée en vertu des articles L2122-1 du Code de la Commande Publique,

Vu la proposition de la société Hainaut Services Automobiles

D E C I D E

Article 1 : Un contrat portant l'acquisition d'un véhicule électrique d'occasion destiné aux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) sera signé par mes soins avec la société Hainaut Services Automobiles dont le siège social se situe 20 avenue de Denain 59300 Valenciennes.

Article 2 : Conformément à l'offre commerciale proposée, le coût total des prestations est de 8 049,26 € HT, ce qui représente un montant de 9 715,76 € TTC.

Article 3 : Le marché prend effet à compter de sa notification jusqu'à expiration du délai de garantie du véhicule.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille (5 rue Geoffrey Saint Hilaire CS 62039-59014 Lille cedex, télécopie 03.59.54.24.45 ou via le site internet telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de la transmission au représentant de l'état ou de sa publication.

A DENAIN, le 05/11/2026

Le Pouvoir Adjudicateur,

ANNE-LISE DUFOUR-TONINI

Acte soumis à transmission
Affiché le
Certifié exécutoire

Ref. 201524 Berger-Levrault (1309)